



# COMMUNE DE LA VERRERIE

**Assemblée communale du mardi 24 mai 2022, dès 20h00**

**Présidence** : M. Marc **Fahrni**, Syndic

**Scrutateurs** : MM. et Mme Pierre-André **Vial**, Louis **Perroud**, Yasmina **Savary**

**Rédactrice** : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **935**  
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **38** (31 sans le conseil communal)  
La majorité est : **20** (16 sans le conseil communal)

\* \* \* \* \*

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 24 mai 2022 qu'il salue cordialement et leur souhaite la bienvenue.

Il excuse Charly Monney, membre de la commission d'urbanisme.

Le mode de convocation par affichage aux piliers publics, dans la Feuille officielle du canton de Fribourg n° 19 du 13 mai 2022 et sur le site Internet de la commune ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débiter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

## **Introduction : suivi des affaires communales**

Le Président débute l'assemblée en communiquant des informations sur les dossiers en cours depuis la dernière assemblée.

### **PAL**

Le Conseil communal a fait en sorte que notre PAL ne pose pas de problème pour obtenir l'aval du SeCA. Il sera de retour en principe dans le courant de l'été.

Le Conseil communal a rencontré les TPF qui ont présenté les projets d'aménagement de la gare de La Verrerie et du redressement des lignes de chemin de fer, pour un accès facilité en faveur des personnes à mobilité réduite. Ces aménagements auront un impact sur notre déchetterie dont la surface sera réduite. Il y a lieu d'examiner si on peut garder notre déchetterie à l'emplacement actuel. Sinon, la seule zone où on pourrait l'aménager est l'ancien terrain de foot qui est en zone d'intérêt général. On est allé parler avec le SeCA. Il semblerait qu'on ait une porte ouverte pour déplacer la zone d'intérêt sise sur l'ancien terrain de foot à un autre emplacement sur notre territoire.

La gare est projetée pour 2025.

### **En Veveyse**

#### **Secours Sud**

L'ambulance sud fribourgeois deviendra l'association de communes « Secours Sud fribourgeois ».



## Plan Directeur Régional Veveyse (PDR)

Dans un premier temps, il était prévu en Veveyse trois emplacements pour les zones d'activité : à Semsales, Châtel-St-Denis et Granges. Sur le PDR Veveyse, on a réussi à obtenir une zone à La Verrerie (à proximité de la gare) sur le territoire de la commune de Semsales, car il faut répondre aux critères du Plan Directeur Cantonal (PDCant), comme la proximité des transports publics, etc. Dans ces critères il y a celui qui dit que deux entreprises au minimum doivent être installées dans le secteur. C'est un critère qui n'est pas rempli dans notre cas, car nos entreprises se situent à la route des Mines et sont plus éloignées que la distance prescrite dans le PDCant.

Le Président informe que dans notre district, il y a aussi un projet « Rive Lac » concernant les communes de la basse Veveyse et Châtel-St-Denis. Si ce projet aboutit, il pourrait influencer notre PDR Veveyse par des zones d'urbanisation supplémentaires pouvant accueillir jusqu'à 5'000 habitants. Il faudrait alors aussi développer des zones d'activité.

On attend des nouvelles du canton.

## ACV

Les bureaux de l'ACV sont installés au lieu-dit « Pra de Plan » à Châtel-St-Denis. Une secrétaire est d'ores et déjà engagée. Le groupe de travail « administration » est en train d'élaborer un cahier des charges pour le directeur qui devrait entrer en fonction au 1<sup>er</sup> octobre 2022. L'organisation sera dotée de six commissions. Un budget devra être voté à ce sujet. Ca sera un bel outil pour la Veveyse.

La RGV quant à elle va disparaître en 2023.

A ce jour, les associations de communes pour le RSSV, le COV, et l'ACV ont chacune leurs propres infrastructures. L'idée de pouvoir établir un échancier, donner des priorités, organiser une planification financière, etc pour l'ensemble de ces associations par le biais de l'ACV est en discussion.

## Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale 14 décembre 2021

Le Président relève que lors de la dernière assemblée, quatre modifications des statuts ont été approuvées, ainsi que la diminution du coefficient de l'impôt communal.

Le protocole de l'assemblée du 14 décembre 2021 ne suscite ni remarque, ni question. **Il est soumis à l'approbation de l'assemblée et est accepté à l'unanimité.**

## 2. Comptes 2021

### 2.1 Compte de résultats

Thierry Vial, responsable des finances donne connaissance des comptes 2021 qui se solde par un bénéfice de 711'427 francs avec quelques amortissements extraordinaires. Ce bénéfice s'explique par des recettes fiscales encaissées, surtout pour l'impôt sur le revenu, qu'on avait budgété trop basses. Thierry Vial relève que l'évolution de ces encaissements se manifeste avec du retard, il faut en effet compter deux à trois ans avant d'avoir tous les avis de taxation.



Il présente les comptes, dont voici les commentaires particuliers qu'il a apportés :

## **0 – Administration**

### **02. « Administration générale »**

- › Le poste Support informatique s'élève à un montant de 19'910 francs contre un budget projeté à 13'000 francs. Les frais de support informatique et de développement sont toujours assez importants. Nous ne recevons qu'une seule facture de la part de notre fournisseur de métiers.
- › Les Frais de ports et téléphones sont aussi un peu plus importants que prévu, 14'606 francs alors que le budget était de 11'000 francs. Il y a eu, en plus des votations habituelles, plusieurs élections ; comme le matériel de vote n'est plus distribué par la commune, mais par la poste, ce sont des frais supplémentaires.
- › Le poste Cotisations aux associations des communes de la Veveyse. Comme celle de l'ACV, ces structures vont se développer à l'avenir.

## **1 – Ordre public**

### **14. « Police du feu »**

- › La taxe d'exemption a augmentée, on arrive à un bénéfice de 15'000 francs qu'on devrait comptabiliser dans un compte de réserve à l'avenir.

### **141. « Corps intercommunal »**

- › Il y a eu peu d'interventions durant cette année 2021 et on encaisse davantage de taxe et de participation des autres communes.

Le total de ce chapitre présente un bénéfice de 11'519 francs.

## **2 – Enseignement et formation**

### **21. « cycle scolaire obligatoire »**

#### **219. « Accueil extrascolaire »**

- › Notre AES est très bien fréquenté, donc en hausse. On a un déficit de 25'000 francs, ce qui est plutôt modeste.

### **29. « Administration scolaire »**

#### **292. « Transports scolaires »**

- › Frédéric Deillon relève que les bus scolaires font des trajets plus longs pour suppléer le car postal qui ne va plus jusqu'à Semsales.

## **5 – Affaires sociales**

### **54. « Protection de la jeunesse »**

- › Le poste Subvention aux crèches et garderies se monte à 68'241 francs. Il était à 63'000 francs l'année passée. C'est en augmentation sans doute en lien avec l'augmentation de l'encaissement des impôts : les parents travaillant plus, il y a plus de frais de garde.

### **58. « Assistance »**

#### **581. « Service social de la Haute-Veveyse »**

- › 441'503 francs d'aides sociales versées, c'est plutôt une somme importante
- › L'AI rembourse les aides attribuées par le Service social aux personnes qui bénéficient d'une rente l'AI.



## 6 – Transports et communications

### 62. « Routes communales – génie civil »

- › L'achat d'un tracteur pour l'édilité est passé en partie en 2021 et en partie en 2022. Pascal explique qu'on a trouvé un arrangement avec l'entreprise Grandjean. Ce tracteur est une très bonne occasion, aussi on a profité de changer notre ancien tracteur.
- › Le poste Facturation du service à des tiers concerne les factures à la commune de Le Flon pour la limitation de trafic à la route du Riez et à la commune de Semsales pour la location de la machine à poser les piquets à neige que nous avons louer ensemble.

## 7 – Protection et aménagement de l'environnement

Thierry Vial informe qu'on avait établi notre budget en imaginant qu'on prendrait en compte le nouveau règlement pour la facturation de l'eau et de l'épuration du dernier trimestre 2021 déjà. On ne l'a pas fait car on n'est pas prêts. On a donc facturé ces taxes selon les anciens règlements dont les tarifs sont moins élevés.

### 70. « Approvisionnement en eau »

- › Ces trois dernières années on a dû prélever sur la réserve pour boucler le compte de l'eau qui doit s'équilibrer.

### 71. « Protection des eaux »

- › Un montant de 53'306 a été attribution à la réserve

## 8 – Economie

### 84. « Café de la Croix fédérale »

- › On a encaissé 4'000 francs de loyer sur l'inventaire du café, au lieu de 6'000 francs car on a offert des loyers aux tenanciers durant la fermeture provoquée par la pandémie.

## 9 – Finances et impôts

### 90. « Impôts »

- › Pertes sur débiteurs pour 32'453 francs. Thierry indique que nous avons amorti tous les soldes des débiteurs de 2011 à 2016, qui sont essentiellement des intérêts. Si on devait encaisser des entrées pour ce poste, elles seraient comptabilisées dans les produits extraordinaires.
- › L'augmentation des recettes fiscales n'est pas nouvelle, il y avait déjà beaucoup en 2020. Ce sont des impôts qu'on a encaissés.
- › Il y a une baisse des rentrées fiscales des personnes morales due à la réforme fiscale.
- › Par contre par rapport à cette réforme, nous recevons jusqu'en 2026, une compensation de base de 25'000 francs par année.
- › De même, pour les cas de rigueur dont notre commune fait partie pour compenser la perte des impôts (pour nous de la BCF) nous recevons 110'000 francs. Compensation qui n'existera plus en 2022.

### 94. « Gérance fortune et dettes »

- › Il n'y aura plus d'amortissement obligatoire avec le nouveau plan comptable MCH2, mais des amortissements supplémentaires
- › On a ajouté les comptes d'actifs liquidités en prévision du nouveau plan comptable.

**Le compte de résultats se solde par un bénéfice 711'427 francs, soit 6'508'346 francs de produits et 5'796'919 francs de charges.**



Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyens

## 2.2 Compte d'investissement

Thierry Vial présente ensuite la situation du compte des investissements, par chapitre.

### **6 – Transports et communications**

#### 62. « Routes communales et génie civil »

- › Réfection du réseau routier AF, 3<sup>ème</sup> étape : 169'546 francs
- › Place de stationnement, arrêt de bus, trottoir à Le Crêt : 21'489 francs
- › Réfection de la route de la Colline et du trottoir : 223'278 francs pour 292'357 francs au budget 2021.
- › Subvention de la Confédération : 28'164 francs
- › Subvention des routes AF, 3<sup>ème</sup> étape : 135'000 francs
- › Subvention cantonale : 31'348 francs

### **7 - Protection et aménagement de l'environnement**

#### 74. « Cimetière »

- › Chapelle Saint-Loup : 60'000 francs. On a amorti ces 60'000 francs.

#### 79. « Aménagement du territoire »

- › révision du PAL : 44'641 francs

### **9 - Finances et impôts**

#### 942. « Immeubles et patrimoine financier » :

- › Réfection de la grande salle du café du Crêt : 113'712 francs sur 165'000 francs au budget 2021

**Le compte des investissements se solde par un excédent de charge de 437'075 francs 60, à savoir 635'037 francs dans les charges et 197'962 francs dans les produits.**

## Bilan

### ACTIFS

#### Liquidités

- › La plupart des actifs seront réévalués au 1<sup>er</sup> janvier.

#### Patrimoine administratif

- › Le montant de 6'501 francs pour l'aménagement de la déchetterie a été amorti
- › De même pour les Machines et mobilier, 20'000 francs ont été amortis
- › Ainsi que les Appareils respiratoires des sapeurs-pompiers, dont 44'852 ont été amortis.
- › La valeur du bus scolaire le plus récent a été maintenue.

### PASSIFS

#### Réserves

- › Protection civile. Les taxes de remplacement que les propriétaires ont payées devront être versées au canton à la fin de cette année.

**Le bilan présente 13'345'865 francs dans les actifs, 12'634'437 francs dans les passifs, soit un bénéfice de 711'427 francs.**



## 2.3 Rapport de la Commission financière

Le Président donne la parole à Marc Pauchard, Président de la Commission financière.

Marc Pauchard donne connaissance du rapport de la Commission financière. Cette dernière s'est réunie le mardi 10 mai 2022. Elle a procédé aux travaux d'examen et de révision des comptes pour l'exercice 2021. Ces activités de contrôle ont été menées en collaboration avec le responsable communal du dicastère des finances, Thierry Vial.

Durant cette soirée, ladite commission a passé en revue tous les comptes et comparé les chiffres de ceux-ci avec ceux du budget. Thierry Vial a commenté spontanément certains points, sa présentation étant toujours très claire et explicite. La Commission financière relève la qualité et le sérieux de son travail.

## 2.4 Rapport de l'organe de révision

Marc Pauchard fait part du rapport de l'organe de révision, soit la Fiduciaire Fiducocom, à Marly.

Celle-ci note qu'elle a effectué l'audit des comptes annuels, conformément comprenant le bilan et les comptes administratifs (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice 2021.

Elle précise comme habituellement, la responsabilité du Conseil communal et de l'organe de révision.

Opinion d'audit. Selon leur appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes aux prescriptions légales cantonales. La Fiduciaire atteste qu'elle remplit les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément aux prescriptions légales et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec leur indépendance. Elle recommande d'approuver les comptes annuels qui sont soumis ce soir présentant un total au bilan de 13'345'864 francs 99.

## Approbation

Après la vérification effectuée et se basant sur le rapport de l'organe de révision, la commission financière propose aux citoyen/ne/s présent/e/s ce soir d'approuver le compte de résultats qui se solde par un excédent de revenus de 711'427 francs, ainsi que le compte des investissements de l'année 2021. La commission financière remercie l'ensemble du conseil communal pour la qualité de son travail et sa très bonne gestion de notre commune.

Il n'y a pas de question ou remarque de la part des citoyens.

Le Président soumet au vote par main levée l'approbation du compte de résultats :

➡ **Le compte de résultats 2021 est approuvé à l'unanimité.**

Il soumet ensuite au vote par main levée l'approbation du compte des investissements :

➡ **Le compte des investissements 2021 est accepté à l'unanimité.**

Le Président de l'assemblée remercie Thierry Vial et notre caissier Daniel, ainsi que la Commission financière pour le travail effectué.





### 3. Investissements supplémentaires 2022

#### 3.1 Crédit supplémentaire pour l'arrêt de bus, les places de parc et la zone 30 km/h, à Le Crêt

Le Président donne la parole à Frédéric Deillon qui présente le point 3.1 de l'ordre du jour.

##### Introduction

L'assemblée communale du 11 décembre 2018 a approuvé un crédit d'investissement d'un montant de 300'000 francs pour la construction d'un arrêt de bus et de places de stationnement en face de l'école du Crêt, ainsi que d'un trottoir depuis cette nouvelle place jusqu'au quartier de la Boussateire.

En date du 10 décembre 2019, l'assemblée communale a approuvé un crédit complémentaire de 215'000 francs afin de financer une modification du projet initial. La principale différence consistait à déplacer la route au nord de la place de stationnement, le tracé de la route actuelle n'étant plus utilisé que par les bus scolaires et des transports publics. Cette nouvelle variante présente de nombreux avantages, particulièrement du point de vue de la sécurité des élèves de notre école.

##### Situation

Lors du développement du projet, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Géosud, le Conseil communal a dû constater que de nouveaux impératifs, notamment d'ordre légal, imposaient de revoir le projet.

L'arrêt de bus ainsi que le projet global a dû être modifié (agrandi) afin d'assurer une bonne viabilité suite à la nouvelle directive du canton du Fribourg sur les arrêts de bus (hauteur de quai de 22 cm), ainsi que le passage à un bus articulé de 18 m. Des surlargeurs importantes ont dû être réalisées et la largeur du projet augmentée (emprise sur la parcelle n°221).

Le devis de 2019 a été réalisé à la demande de la commune avant la phase d'examen préalable (sur la base des prix de la soumission de François Bossel). Entre temps, le projet a pris de l'ampleur et y intégrant la zone 30 km/h et la mise aux normes du trottoir au chemin du Riez.

Le devis de 2019 ne tenait pas compte non plus de l'offre de l'entreprise Groupe e car nous n'avions pas encore de précision concernant l'éclairage du projet.

Frédéric Deillon cite les démarches administratives entreprises jusqu'à ce jour :

- Mars 2020 .....examen préalable
- Juillet 2020 .....expertise de la zone 30 km/h exigée par le canton
- Novembre 2020 .....examen préalable comprenant les modifications
- Mars 2021 .....résultat de la préalable, défavorable – 42 mesures à adapter.
- Novembre 2021 .....examen auprès du Service des ponts et chaussées – en ordre
- Mars 2022 .....présentation du dossier par Géosud pour l'enquête publique;  
le coût a pris l'ascenseur.

Il explique ensuite les modifications qui ont fait augmenter le coût, à savoir : la zone 30 km/h ; la bordure à double encoche ; le tracé conforme aux normes fédérales VSS ; la mise aux normes de la bande piétonne au chemin du Riez. Concernant la bande piétonne, la commune a opté, en lieu et place d'une ligne jaune, pour la construction d'un trottoir qui offrira une meilleure sécurité pour les piétons, plus particulièrement les enfants.

##### Evolution du projet

Avec la prise en compte des exigences cantonales précitées, il faut aussi tenir compte des mesures du PGEE avec la pose de chambres de contrôle supplémentaires ; de l'adaptation du projet en prenant en compte l'évacuation des eaux pluviales et l'éclairage public.



L'élargissement de la place pour que les bus en accordéon puissent tourner fait partie des mesures exigées pour lequel, entre autres, le coût supplémentaire est important.

Voici le résumé des éléments du projet 2022 :

- Mise en zone 30 km/h du village du Crêt
- Modération du trafic
- Arrêt de bus conforme à la LHAnd
- Places de stationnement sécurisées et proche de l'école
- Déplacement de la route communale
- Cheminement piétonnier vers le quartier de la Bousateire
- Trottoir le long du chemin du Riez
- Mesures du PGEE n°40 et 56
- Eclairage public
- Nouveaux marquages et signalisation

Frédéric présente le devis et le compare avec les anciens chiffres.

	<b>Chiffres 2022</b>	<b>Chiffres 2019</b>
Travaux de génie civil	536'525 francs	309'869 francs
Marquage et signalisation	24'780 francs	30'500 francs
Abribus	15'000 francs	10'000 francs
Eclairage public	30'694 francs	0 francs
<i>Honoraires</i>		
Etude pour le budget	39'000 francs	33'000 francs
Dossier d'examen préalable	8'000 francs	0 francs
Dossier d'enquête	21'240 francs	0 francs
Appel d'offres	11'820 francs	6'000 francs
Réalisation	56'640 francs	36'000 francs
TVA	10'525 francs	5'775 francs
<b>TOTAUX</b>	<b>899'000 francs</b>	<b>515'000 francs</b>

Le devis 2019 a été réalisé avant la phase d'examen préalable. Le bureau d'ingénieurs n'avait néanmoins pas chiffré l'examen préalable, ni l'enquête.

### **Montant de l'investissement complémentaire**

Le coût total du nouveau projet est désormais estimé à 899'000 francs (TVA incl.). Le conseil communal sollicite par conséquent de l'assemblée un crédit d'investissement complémentaire de 384'000 francs.

### **Financement**

L'investissement sera financé par un emprunt bancaire.

### **Incidences financières**

Les charges supplémentaires au niveau du compte de résultats tiennent essentiellement au financement. Un tel projet doit être amorti de manière linéaire au taux de 4%, soit une charge annuelle de 35'960 francs pendant 25 ans (pour le coût global du projet).

Le taux d'intérêt pour une durée moyenne à longue est estimé à 3%, soit 26'970 francs pour la première année. Ces deux charges représentent par conséquent un total de 62'930 francs pour la première année.

Frédéric relève que le revêtement phono absorbant n'est pas prévu dans le secteur de l'arrêt de bus.





Il souligne la surprise par rapport à l'ampleur du projet et au coût, mais relève le souhait que ce secteur soit ainsi bien pensé pour la sécurité des écoliers et pour ne pas gêner le trafic agricole.

Si ce budget est accepté ce soir, le projet sera mis à l'enquête public prochainement. Comme ce dossier a fortement évolué, le Conseil communal a cassé la première décision d'attribution des travaux. Une nouvelle soumission sera transmise aux entreprises qui avaient répondu à notre premier appel d'offres.

#### Questions des citoyen/ne/s

Dominique Duay demande quelles sont les autres communes de la même taille que la nôtre qui ont une zone 30 km/h. Le Président explique que la zone 30 km/h n'était pas prévu dans le projet initial, mais les axes de visibilité n'étaient pas respectés avec une zone à 50 km/h, la zone 30 km/h permet de régler ce problème. Frédéric confirme que la zone 30km/h a un coût de 80'000 francs. Le Président informe que la même étude a été réalisée pour Progens.

Georges Frossard demande si le projet serait bloqué dans le cas où l'assemblée refusait le budget complémentaire. Le Président lui répond qu'effectivement, le Conseil devrait alors étudier un autre projet répondant aux normes pour l'accès aux transports publics des personnes à mobilité réduite.

Louis Perroud demande si la commune obtiendra une subvention cantonale. Le Président note qu'en principe pas, mais le dossier de mise en conformité des arrêts de bus est à l'étude auprès du canton, ceux-ci pourraient bénéficier d'une participation du canton financée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à quelle hauteur on ne sait pas. On pourrait commencer les travaux cette année et avoir droit au subside.

Marianne Currat demande si la commune a pris en considération dans son projet, la sécurité pour les enfants qui arrivent depuis le stop, à savoir des HLM et villas du quartier du Belvédère. Frédéric Deillon répond qu'une étude à ce sujet a été entreprise il y a trois ans environ et souligne que la remarque est justifiée, l'estimation du coût se montait alors à 150'000 francs. Le Président explique qu'on ne l'a pas impliqué dans le projet dont il est question ce soir ; néanmoins, par le biais du PAL, une étude sera réalisée en même temps que la mise en zone de la ferme située vis-à-vis du quartier de la Boussateire, si cette zone est acceptée. Il était donc nécessaire d'attendre sur le PAL pour envisager la sécurité routière de ce tronçon.

Béatrice Duay imagine mal qu'un bus accordéon puisse circuler sur nos tronçons routiers. Le Président explique qu'on doit néanmoins le prévoir, c'est obligatoire.

Marc Yerly relève que si on visualise la gare de la Verrerie, la route vers les Ecasseys, ... un bus de 18 mètres de long, c'est énorme.

Michel Currat demande combien de places de parc il y aura. Frédéric répond 33 places.

Antoine Vial demande si la place aménagée sera en couleur. Frédéric répond qu'il n'y a pas d'obligation, c'est à la commune à faire un choix, selon les matériaux, etc

Dominique Duay demande si on pourrait imaginer une variante entre les deux devis. Le Président répond qu'on en est à la troisième variante. Frédéric ajoute que nous sommes obligés de respecter les 42 mesures requises par l'Etat suite à l'examen de la variante 2.

Dominique Duay interroge sur le coût de ce projet jusqu'à ce jour. On lui répond que nous avons payé les acomptes sur les études 100'000 francs . Frédéric note que la loi nous impose d'aménager les arrêts de bus avec un accès réglementaire pour les personnes à mobilité réduite.

Le Président relève que notre commune n'est pas en avance par rapport aux autres communes alentours pour la sécurité des piétons.

Plus aucune question ou remarque n'est soulevée, le Président passe la parole à Pascal Grandjean.



## 3.2 Crédit d'investissement pour l'agrandissement du parking des sentiers A Tire d'Ailes et de la Mosse d'en Bas

### Situation actuelle

Les sentiers didactiques de la Mosse d'en Bas et celui d'A Tire d'Ailes du Bois de Ban suscitent de plus en plus d'intérêts de la part des promeneurs qui viennent parfois d'assez loin.

Ces derniers mois, nous avons rencontré plusieurs problèmes quant aux parcages sauvages des véhicules des promeneurs le long de la route, ainsi qu'aux abords de la forêt.

En effet, la place actuelle n'est plus suffisante pour recevoir tous ces véhicules. De plus, ce secteur routier est fortement impacté par le trafic agricole, en période estivale notamment.

### Projet d'agrandissement

Afin de remédier à cette situation et dans le but de sécuriser ce secteur particulièrement sensible, nous avons examiné la possibilité d'agrandir cette place de stationnement d'environ 1000 m<sup>2</sup>.

Pour ce faire, nous avons sollicité l'arrondissement forestier pour leur soumettre notre idée et voir s'il y avait une possibilité d'agrandissement. Il nous a été répondu positivement, en nous indiquant que c'était par le biais d'une procédure d'approbation selon la Loi sur les améliorations foncières qu'il fallait procéder.

Le projet consiste à décaper la terre végétale pour y installer un matelas de rondins recouvert de matériaux de fondation d'environ 40 cm, ainsi qu'à déboiser environ 500 m<sup>2</sup>, ce qui permettrait de doubler la capacité actuelle du parking pour passer de 30 à 60 voitures. Un drainage y sera encore raccordé.

Enfin une haie sera plantée afin de minimiser l'impact visuel avec les voisins.

Ces travaux seront effectués par une entreprise spécialisée en génie forestier, c'est une obligation demandée par les améliorations foncières.

Pascal présente le plan du projet à l'écran.

### Conséquences financières

On a demandé à deux entreprises à Schmuki et Brodard des offres. L'offre retenue est celle de l'entreprise Brodard Services qui s'élève à 44'114 francs, TVA incluse. Les honoraires du bureau d'ingénieur Sylvestis (François Sottas) sont estimés 3'000 francs, TVA incluse. Un montant de 7'886 francs étant réservé pour les divers et imprévu, le coût total du projet est estimé à 55'000 francs.

### Financement

L'investissement sera financé par les liquidités disponibles en banque.

### Questions des citoyen/ne/s

Pierre-André Vial se questionne s'il est vraiment nécessaire de dépenser une telle somme pour des gens qui viennent juste faire une petite promenade.

Le Président relève qu'il y a eu un regain d'intérêt pour les promenades en forêts et sentiers du fait du confinement. La situation se stabilise, mais ces deux sentiers connaissent un succès inhabituel et on a la chance d'avoir des bénévoles pour entretenir ces sentiers. Il note que depuis le confinement, on voit des plaques d'immatriculation de la Suisse allemande. Il souligne que les gens qui habitent à proximité l'appelle car les voitures se parquent sur leur propriété.

Pascal montre sur un plan les parking sauvages les jours où il y a une fréquentation considérable. Le Président pense que la commune a un rôle à tenir.



Pierre-André Vial note que c'est Matthieu Vial qui s'occupe principalement de l'entretien du sentier, il s'interroge sur la relève, mais aussi, sur le maintien des installations dans la forêt. La réponse est oui. Le Président note qu'au niveau de l'entretien, le sentier des tourbières est financé par le SEN et le sentier A Tire d'Ailes reçoit 1'500 francs par année de participation financière de la commune. Il souligne qu'il a parlé en préambule du PDR et informe dans ce PDR, il y a un volet tourisme qui sera pris en compte par l'ACV, toutes les communes font partie du tourisme, ce thème va prendre de l'essor.

Marianne Currat demande si l'ACV participerait financièrement au projet de parking. Le Président explique qu'à l'heure actuelle on n'est pas encore assez prêt pour cela.

Louis Perroud relève que la jeunesse a bien travaillé pour la mise en place des copeaux et qu'il y aura de nouveaux retraités pour la relève de l'entretien des sentiers.

Sabine Jordan habite aux portes du sentier. Elle relève les difficultés dues à la fréquentation du sentier par de nombreuses personnes pendant le confinement. Elle indique aussi que la route d'accès est un chemin et qu'il est déjà difficile de se croiser. Il n'est pas fait pour accueillir autant de véhicules. Elle note que s'il y a 200 voitures, même 100, ce parking ne sera pas suffisant. Elle n'est pas contre les sentiers, mais suggère de faire payer le parking et qu'une personne soit présente pour organiser le parcage lors de fortes affluences. Elle a remarqué que depuis le sentier des fenêtres de l'Avant, le parking n'a jamais été complet. Elle ajoute que les gens ne sont de toute façon pas très disciplinés et se parquent où bon leur semble. Elle signale les désagréments causés par les cris, les chiens en liberté, les incivilités, les détritiques, etc.

Sarah Luisier informe qu'elle a découvert la commune grâce aux sentiers. Elle souligne que la longueur du sentier est bien adaptée pour les enfants et que les sculptures et panneaux didactiques suscitent de l'intérêt pour les enfants.

Elle demande si une mise à l'enquête est prévue. Pascal confirme, ce sont le Service de l'agriculture et le service des forêts qui seront concernés.

Béatrice Duay pense que c'est une bonne idée d'agrandir les places de parc, mais comprend les préoccupations des voisins. Elle demande si on pourrait compléter ce projet par des incitations pour le bon comportement, par exemple avec des panneaux d'interdictions de parquer à certains endroits.

Le Président note qu'on est dans un agrandissement mais aussi dans une réorganisation. Il y aura une haie pour délimiter les parcelles.

Sabine Jordan note que la commune a posé des barrières à neige en guise de limite, mais les gens viennent tout de même jusque devant chez elle, au bout de son parc.

Georges Frossard suggère de prévoir d'autres emplacements pour le parking, en bordure du sentier. Le Président note qu'on peut avoir cette réflexion, mais de toute façon les véhicules passeront devant des habitations. Il souligne qu'il y a aussi la buvette à proximité, c'est un ensemble.

## Rapport de la commission financière pour les points 3.1 et 3.2

### **3.1 Crédit supplémentaire pour l'arrêt de bus, les places de parc, le trottoir et la zone 30 km/h, à Le Crêt**

Marc Pauchard fait part du préavis de la commission financière s'agissant du point 3.1 cité en titre. Cet investissement a été longuement débattu dans le cadre de la commission financière. La somme finale, ainsi que l'augmentation financière du projet ont suscité de nombreuses discussions et réactions. Il lui semble que le bureau d'ingénieurs aurait pu prévoir certaines dépenses et les inscrire déjà sur le devis intermédiaire de 2019. Frédéric Deillon a pris du temps pour revoir le développement du projet avec la commission financière.

Au vu de la santé financière de notre commune, la commission financière ne peut pas rejeter cet investissement. Cependant, elle remarque que ce n'est pas la première fois qu'elle doit préavisier une rallonge pour un projet d'investissement. Dans le cas présent, l'assemblée a déjà donné son accord pour un montant total de 515'000 francs. Les membres de la commission comprennent que c'est le développement du projet qui amène à ce surcoût. Il faut bien admettre que le débat aurait pu être différent si on avait voté en une seule fois un budget avoisinant les 900'000 francs.



La commission financière tenait à faire part de ces constatations au conseil communal, ainsi qu'à l'assemblée et remercie le conseil communal d'en tenir compte à l'avenir.

Malgré ces remarques qui se veulent constructives, la commission financière émet un préavis favorable pour la demande concernant cet investissement supplémentaire et propose à l'assemblée de l'accepter.

### **3.2 Crédit d'investissement d'un montant de 55'000 francs pour l'agrandissement du parking des sentiers A tire d'Ailes et de la Mosse d'en Bas**

Marc Pauchard fait part du préavis de la commission financière s'agissant du point 3.1 cité en titre et informe que Pascal Grandjean a présenté cet objet à la commission financière, lors de la séance de révision des comptes. La commission financière émet un préavis favorable pour cet investissement et propose à l'assemblée de l'accepter.

Marc Pauchard réitère les remerciements de la commission financière à tous les membres de notre conseil communal pour le temps consacré au bon développement de notre commune. Il remercie l'assemblée pour son attention et souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

## Approbation

Le Président soumet le point 3.1 au vote par main levée.

- **Le crédit supplémentaire d'un montant de 384'000 francs pour l'arrêt de bus, les places de parc, trottoir et zone 30 km/h, à Le Crêt est approuvé à la majorité, avec 3 contre et 1 abstention.**

Le Président soumet le point 3.2 au vote par main levée.

- **Le crédit d'investissement d'un montant de 55'000 francs pour l'agrandissement du parking des sentiers A Tire d'Ailes et de la Mosse d'en Bas. Il est accepté à la majorité, avec 3 contre et 1 abstention.**

Le Président souligne que le Conseil communal a pris bonne note des remarques s'agissant du parking.

## **4. Statuts de l'association de communes pour les Secours Sud fribourgeois**

Le Président passe la parole à Pascal Grandjean pour la présentation des nouveaux statuts de Secours Sud fribourgeois.

La nouvelle loi sur les sapeurs-pompiers (L10) entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les communes ont l'obligation de répondre à cette loi. Trois groupes de travail ont été mis sur pied :

- Administration
- Finances
- Bataillons

Il informe que dans le groupe bataillon, les commandants participant au groupe de travail désiraient 14 EMP. Avec cette dotation en personnel, on arriverait à une taxe de plus de 50 francs/habitant. Il n'y aura pas autant de EMP, car on n'en a pas besoin. Quant aux budgets, ils seront établis par la suite si les statuts sont approuvés.

Pour notre corps de sapeurs-pompiers, le changement est qu'on accueillera les sapeurs-pompiers de Saint-Martin. Notre caserne sera un point de départ.

## Présentation



Pascal Grandjean débute par un bref historique du dossier.

2021 : le Grand Conseil adopte la loi sur la défense incendie et les secours et le Conseil d'Etat adopte la carte opérationnelle ainsi que le découpage institutionnel ; accepté par le peuple en 2017.

2022 : c'est la période nécessaire pour adapter les bases légales et pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation.

2023 : la loi oblige les communes de faire partie d'une association de communes. La nouvelle structure s'appellera Secours sud fribourgeois.

Les conséquences principales de cette nouvelle organisation :

- Le territoire cantonal est réparti en bases de départ délimitées en fonction des risques.
- Le découpage traditionnel politique n'est plus une référence.
- Les trois districts du sud ne formeront qu'un seul et unique bataillon d'engagement des sapeurs-pompiers.
- Il y aura 14 bases de départ dans le canton, dont trois en Veveyse : Châtel-St-Denis, Granges et La Verrerie.

Le principe de fonctionnement est identique aux autres associations de communes, à savoir :

- L'Assemblée des délégués  
1 voix pour 500 habitants, chaque commune possède au minimum 1 voix, notre commune a droit à trois voix  
Les décisions sont prises aux deux-tiers des voix et non à la majorité absolue, les grandes communes auront ainsi moins d'influence
- Le Comité de direction  
Il y aura 4 représentants politiques par district. En principe il s'agit de Conseiller communaux, dont un par district étant un conseiller communal du Chef-lieu
- La commission financière  
Au minimum de cinq membres, dont au moins un par district
- L'Administrateur  
Il a été nommé, il s'agit de Florian Dubail, syndic de Billens-Hennens
- Le Chef des ambulances  
Il n'est pas encore nommé
- Le commandant des bataillons des sapeurs-pompiers  
Il n'est pas encore nommé
- Les Ambulances et les pompiers seront sous la même organisation « synergies Feux bleus »

#### Conséquence pour notre commune

Toutes les communes sont rattachées au bataillon sud fribourgeois.

Les corps des sapeurs-pompiers actuels sont dissouts ou recomposés en fonction des bases de départ. Ainsi, dès 2023 notre caserne sera une base de départ qui couvrira en plus de notre territoire et celui de Semsales, celui de la commune de Saint-Martin. Leurs pompiers intégreront dès lors notre base de départ. Le Flon ira avec la base de départ de Rue.

Tous les moyens sont intégrés dans ce bataillon. On va toucher de nouveaux véhicules, deux véhicules avec les installations pour la protection respiratoire et un pick-up. Dès l'année prochaine les véhicules seront pris en charge par l'ECAB. Pascal Grandjean ajoute qu'étant donné l'entrée en vigueur toute prochaine des nouvelles règles, l'Etat a proposé de louer le pick-up que nous avons commandé dernièrement, à raison de 300 francs par mois. C'est une bonne chose car la valeur des véhicules est très vite amortie.

Le matériel et le recrutement sont la charge des communes.

La réglementation (obligation de servir et taxe) est identique à toutes les communes.



### Commission de la nouvelle structure

Cette commission a comme rôle d'organiser la nouvelle structure. Elle est composée ainsi :

Elle est présidée par notre préfet François Genoud, ainsi que de quatre représentants par district, dont pour la Veveyse, notre syndic Marc Fahrni, Chantal Honegger de Châtel-St-Denis, Christian Cardinaux de Le Flon, Bruno Fischetti de Bossonnens.

### Rôles de la commission : mesures préparatoires

Elles consistent à préparer l'administration générale de l'association ; définir le nombre et le type d'employé/e/s ; engager un administrateur et un commandant des bataillons ; reprendre et louer les casernes et dépôts (estimation des bases de départ que les communes loueront à l'association) ; établir un budget pour 2023.

### Pascal commente les statuts soumis à l'approbation ce soir et relève les points importants

Les membres de l'ASF sont les communes des districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse.

Les buts de l'association sont d'assumer les obligations qui leur incombent relativement à l'organisation et à l'exploitation d'un ou de services d'ambulances, de la défense incendie et des secours sur les territoires concernés.

L'assemblée des délégués = représentants de chacune des communes membres de l'ASF. Les attributions de l'assemblée des délégués sont de :

- décider du budget, approuver les comptes et prendre acte du rapport de gestion
- fixer le montant de la taxe d'exemption, conformément à l'article 24 des présents statuts

*Pour le feu*

- de fixer les effectifs du bataillon ainsi que les soldes des sapeurs-pompiers
- de nommer le commandant du bataillon et son remplaçant ainsi que les commandants de compagnies, les officiers, les membres de l'état-major et les chefs d'intervention.

Obligation de servir pour les hommes et les femmes domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de l'année de leurs 40 ans (il y a la possibilité d'être actif/ve passé cet âge).

La taxe d'exemption pour les personnes non incorporées (prélevée par l'Association, au travers des communes) est fixée par l'assemblée des délégués, à 200 francs au maximum par personne. Sont exempter de cette taxe : les jeunes de 18 à 20 ans, ainsi que les bénéficiaires de l'AI ; les personnes s'occupant, dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente ; les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers ; les membres, astreints au service d'urgence, des services d'ambulances ou des corps de police cantonale ; les conseillers communaux ; les préfets et les lieutenants de préfet ; les membres permanents de l'organe cantonal de conduite; les personnes requérantes d'asile.

Pascal relève qu'actuellement on n'est pas capable de dire si le coût par habitant sera de 40 ou 50 francs. Il informe aussi que c'est le Conseil d'Etat qui a décidé que la loi devait rentrer en vigueur en 2023.

### Finances

Les ressources sont : les contributions des communes membres, les taxes d'exemption, les subventions, les recettes d'exploitation, les dons/legs et produits (prestations facturées et diverses).

Les charges d'entretien sont les véhicules de défense incendie et engins d'intervention + renouvellement du matériel nécessaires aux bases de départ.

Les charges d'investissements sont réparties entre les communes membres en fonction de la population légale.





### Questions des citoyen/ne/s.

Béatrice Duay demande si le recrutement est à la charge des communes, s'il y aura une uniformisation des tarifs ou pas. Pascal répond que oui. Le corps de sapeurs-pompiers de Semsales - La Verrerie compte 50 pompiers, mais un bon nombre d'entre eux arrive à l'âge d'arrêter. Ce n'est pas le cas à Saint-Martin où il y a plus de jeunes. On reste avec un système de milice.

Marc Pauchard relève que toute l'organisation et administration sera centralisée, aujourd'hui elle est à charge des communes. Mise à part ceci, il y a peu de changement pour les communes.

Pascal Grandjean relève que la Veveyse a été bon élève par rapport à d'autres districts, en ce qui concerne les infrastructures et l'organisation.

Jean-Michel Currat demande ce qui se passerait si une commune refusait. Le Président informe que Vuisternens-dt-Romont a refusé les statuts et Semsales a repoussé le vote. Il y a deux solutions, soit toutes les communes devront revoter ces statuts, soit seules les communes qui ont refusé devront les revoter avant le 31 décembre 2022, c'est une question juridique à résoudre.

La base de départ de Grattavache desservira : Semsales, Progens, Grattavache, Le Crêt, Fiaugères, Besensens et Saint-Martin.

S'agissant des centres de renfort. En Veveyse il est neuf, en Glâne et Gruyère ce n'est pas le cas. Si la construction ou rénovation des bâtiments est prise en charge par l'association, elle devra acheter celui de la Veveyse. Le Président souligne qu'il y a encore des points à examiner.

Antoine Vial demande pourquoi on parle de l'Ambulance dans ces statuts. Le Président confirme qu'il y a deux pôles : Ambulances et Incendie sous la même association.

Les Ambulances demeurent en Vaulruz, mais l'administration sera installée provisoirement au Centre renfort à Châtel.

### Approbation

Le Président soumet la modification des statuts de l'Association des Ambulances du Sud fribourgeois : Association Secours Sud fribourgeois au vote par main levée.

➡ **Cet objet est accepté à l'unanimité.**

## **5. Divers**

Le Président informe que notre caissier Daniel Gremaud a eu un souci de santé et a démissionné. Il est toujours à l'assurance. Le poste de caissier/ère a été mis au concours.

Il relève que la caisse communale est un poste important et il remercie Thierry, Yasmina et Catherine qui se sont répartis les tâches en attendant l'engagement du nouveau/elle collaborateur/trice.

★ ★ ★ ★ ★

Le Président demande si les citoyens ou citoyennes ont des remarques à formuler au niveau du fonctionnement de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Béatrice Duay informe qu'il y a un dépôt de terre et les camions passent à vive allure, salissant également la route. Elle s'inquiète pour la sécurité des enfants qui longent cette route à pied et demande à la commune d'intervenir.



Le Président répond que la décharge se situe entre Progens et Le Jordil. Sur notre territoire la décharge est terminée. La commune de Saint-Martin a convenu une convention avec l'entreprise concernée qui doit payer les passages 5 francs par camion. Le Président est déjà intervenu auprès du chauffeur de l'entreprise. La décharge est maintenant uniquement sur le territoire de Saint-Martin. Il informe que Conseil communal va mettre les choses au point avec l'entreprise. Ensuite, si les problèmes persistent, on avisera la préfecture.

Il ajoute que dès le moment où les décharges sont ouvertes et par conséquent que les travaux ont commencés, il n'y a pas de délai pour les fermer.

Dominique Duay estime que la commune devrait tout de même demander quelque chose concernant l'état de la route, vu les dommages causés à la route par les va-et-vient des camions.

Marc Pauchard propose de reposer les gendarmes couchés devant la cure. Le Président relève qu'on avait alors obtenu une autorisation provisoire.

Béatrice Duay propose de faire une demande de mesure provisoire avec les motivations du passage des camions. Le Président répond que le Conseil communal va examiner cette solution.

★ ★ ★ ★ ★

Béatrice Duay demande si les coupes dans la forêt du Jordil sont communales. Pascal Grandjean explique que la commune n'a plus qu'une seule parcelle, les autres sont privées. Ce sont des travaux d'entretien habituels. Il note que l'économie forestière favorise la coupe.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Marie Dunand demande où en est le dossier des indicateurs de vitesse. Pascal Grandjean informe que nous avons reçu un indicateur de vitesse pédagogique mobile qui va être posé et pourra aussi être déplacé à différents endroits de la commune.

★ ★ ★ ★ ★

Jean-Michel Currat demande si les données informatiques de La Verrerie sont bien sécurisées. Yannick confirme que c'est le cas et ajoute que nous sommes en train de les améliorer.

★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, le Président remercie ses collègues du conseil, le personnel de l'administration, les membres des commissions et souhaite à toutes et tous les citoyens présents ce soir une belle fin de soirée et une bonne rentrée.

La séance est levée à 22h55.

Approuvé le : .....

La Secrétaire :



Le Syndic :